

SEANCE DU MARDI 09 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf

Et le neuf avril

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Étaient présents : AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, DE MEYERE Patrick, EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, PATAULT Florie, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne, VOTAVA Nadine

Absents excusés : MONTAROU Lionel

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Corinne ROTTIER conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 020,00 €

Recettes : 0,00 €

Déficit de clôture : 1 020,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

résultat de clôture : 0,00 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Hors la présence Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 020,00 €

Recettes : 0,00 €

Déficit de clôture : 1 020,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

résultat de clôture : 0,00 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE et examiné le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Constate la concordance des résultats entre le compte de gestion de l'exercice 2018 et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE. **Adopté à l'unanimité.**

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2018**

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT
LA DELANDIERE**

2019-12

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2018**

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT
LA DELANDIERE**

2019-13

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**AFFECTATION
DES RESULTATS 2018**

Au titre des exercices antérieurs : 0,00 €
 Au titre de l'exercice 2018 : - 1 020,00 €
Soit un résultat au 31/12/2018 : - 1 020,00 €

**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT
LA DELANDIERE****SECTION D'INVESTISSEMENT****2019-14**

Au titre des exercices antérieurs : 0,00 €
 Au titre de l'exercice 2018 : 0,00 €
Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2018 : 0,00 €
 Restes à réaliser : 0,00 €
Soit un résultat après les RàR au 31/12/2018 : 0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE les résultats de l'exercice 2018 ci-dessus de la façon suivante :

Affectation du déficit de fonctionnement de 1 020,00 € au compte D002

Adopté à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE, arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019**BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT
LA DELANDIERE****2019-15**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 032 030,00 €	1 032 030,00 €
Section d'investissement	556 780,00 €	556 780,00 €
TOTAL	1 588 810,00 €	1 588 810,00 €

Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,

Vu le projet du budget primitif 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2019 du budget annexe LOTISSEMENT LA DELANDIERE comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 032 030,00 €	1 032 030,00 €
Section d'investissement	556 780,00 €	556 780,00 €
TOTAL	1 588 810,00 €	1 588 810,00 €

Adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2018****BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT****2019-16**

Le conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 20 611,90 €

Recettes : 26 272,35 €

Excédent de clôture : 5 660,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 714,50 €

Recettes : 14 689,47 €

résultat de clôture : 974,97 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Hors la présence Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2018**

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

**2019-16
(suite)**

Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 20 611,90 €

Recettes : 26 272,35 €

Excédent de clôture : 5 660,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 13 714,50 €

Recettes : 14 689,47 €

résultat de clôture : 974,97 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Adopté à l'unanimité

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2018**

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

2019-17

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT et examiné le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Constate la concordance des résultats entre le compte de gestion de l'exercice 2018 et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

Adopté à l'unanimité.

**AFFECTATION
DES RESULTATS 2018**

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

2019-18

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ASSAINISSEMENT, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Au titre des exercices antérieurs : 73 539,76 €

Au titre de l'exercice 2018 : 5 660,45 €

Soit un résultat au 31/12/2018 : 79 200,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre des exercices antérieurs : 1 480,54 €

Au titre de l'exercice 2018 : 974,97 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2018 : 2 455,51 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2018 : 2 455,51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT les résultats de l'exercice 2018 ci-dessus de la façon suivante :

Affectation de l'excédent d'exploitation de 79 200,21 € au compte R002

Affectation de l'excédent d'investissement de 2 455,51 € au compte R001

Adopté à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT, arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	27 105,00 €	106 725,00 €
Section d'investissement	25 940,00 €	25 940,00 €
TOTAL	53 045,00 €	132 665,00 €

BUDGET PRIMITIF 2019**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT****2019-19**

Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,

Vu le projet du budget primitif 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2019 du budget annexe ASSAINISSEMENT comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	27 105,00 €	106 725,00 €
Section d'investissement	25 940,00 €	25 940,00 €
TOTAL	53 045,00 €	132 665,00 €

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil Municipal examine le compte administratif 2018 du budget Commune qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 531 266,96 €

Recettes : 631 067,31 €

Excédent de clôture : 99 800,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 248 700,49 €

Recettes : 335 833,75 €

Excédent de clôture : 87 133,26 €

Restes à réaliser : - 97 939,00 €

Hors la présence Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Commune joint en annexe à la présente délibération, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 531 266,96 €

Recettes : 631 067,31 €

Excédent de clôture : 99 800,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 248 700,49 €

Recettes : 335 833,75 €

Excédent de clôture : 87 133,26 €

Restes à réaliser : - 97 939,00 €

Adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2018****BUDGET COMMUNE****2019-20**

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2018****BUDGET COMMUNE****2019-21**

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 du budget COMMUNE et examiné le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget COMMUNE,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget COMMUNE. Ce compte de gestion, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Constate la concordance des résultats entre le compte de gestion de l'exercice 2018 et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget COMMUNE.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 du budget COMMUNE, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre des exercices antérieurs : 340 069,41 €

Au titre de l'exercice 2018 : 99 800,35 €

Soit un résultat au 31/12/2018 : 439 869,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre des exercices antérieurs : 82 789,34 €

Au titre de l'exercice 2018 : 87 133,26 €

Soit un résultat avant les RàR au 31/12/2018 4 343,92 €

Restes à réaliser : - 97 939,00 €

Soit un résultat après les RàR au 31/12/2018 : - 93 595,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2019 du budget COMMUNE les résultats de l'exercice 2018 ci-dessus de la façon suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

de 346 274,68 € au compte R002

de 93 595,08 € au compte R1068

Affectation de l'excédent d'investissement de 4 343,92 € au compte R001

Adopté à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 du budget COMMUNE, arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019**BUDGET COMMUNE****2019-23**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	956 683,00 €	992 986,00 €
Section d'investissement	213 611,00 €	213 611,00 €
TOTAL	1 170 294,00 €	1 206 597,00 €

Vu l'avis de la commission des finances du 12 mars 2019,

Vu le projet du budget primitif 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le budget primitif 2019 du COMMUNE comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	956 683,00 €	992 986,00 €
Section d'investissement	213 611,00 €	213 611,00 €
TOTAL	1 170 294,00 €	1 206 597,00 €

Adopté à l'unanimité.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

TAUX D'IMPOSITION

Vu le budget primitif 2019 du budget COMMUNE,

BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

2019-24

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de reconduire à l'identique sur 2019 soit :

Taxe d'habitation : 20,53 %

Foncier bâti : 16,52 %

Foncier non bâti : 29,45 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Adopté à l'unanimité.

Vu le budget primitif 2019 du budget COMMUNE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'exercice 2019 comme suit :

BUDGET COMMUNE**2019-25**

article	nom de l'association	MONTANT POUR 2019
6574801	Association des Maires de la Sarthe	128,70 €
6574816	Association des Maires de France	157,51 €
6574802	comice agricole cantonal	100,00 €
6574803	Union Sportive de La Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574804	Ligue contre le cancer	100,00 €
6574805	Amicale des sapeurs pompiers	110,00 €
6574806	Génération Mouvement des Aînés ruraux	280,00 €
6574808	Section locale ACPG	280,00 €
6574810	comité des fêtes	280,00 €
6574811	Coopérative scolaire	800,00 €
6574812	Îles des enfants	280,00 €
6574820	Amicale des boulistes	280,00 €
6574822	Ateliers pêle-mêle	280,00 €
6574824	Prévention routière	100,00 €
6574827	Association Culturelle de la Chapelle Saint Rémy	280,00 €
6574823	rased	275,00 €
6574831	Association MOVE GAMES FREINDS	280,00 €
6574832	Association WILDCARPASSION	280,00 €
6574	TUFFE VAL DE CHERONNE - BANQUE ALIMENTAIRE	200,00 €
	S.A.R.T.H. 72 - REPAS A DOMICILE	46,00 €
	AGIR ENSEMBLE POUR GABIN (association de la chapelle st Rémy)	280,00 €
	TOTAL	5 097,21 €

Adopté à l'unanimité.